



Informations pour les proches d'un usager

Admission en zone chaude dans un Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)



POUR
UN MONDE
EN SAN+É

Québec 

Le transfert de votre proche en zone chaude peut susciter des inquiétudes et des questions de votre part. Ce dépliant contient des informations générales qui vous permettront de comprendre et de préparer ce séjour temporaire.

Soyez assurés que le personnel médical et infirmier offrira des soins et services de qualité à votre proche. Le bien-être de nos usagers est au cœur de nos interventions.

Qu'est-ce qu'une zone chaude ?

Les zones chaudes ont été créées dans des CHSLD à la suite des directives du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), en raison de la progression de la COVID-19. Ces zones sont des endroits dédiés qui accueillent les usagers ayant été testés positifs à la COVID-19 afin de leur offrir les soins nécessaires à leur condition.

Transfert en zone chaude

Dès qu'un usager sera testé positif à la COVID-19, il sera transféré dans l'une de nos zones chaudes. Le transfert se fera par transport adapté ou par ambulance. À son arrivée, un membre du personnel l'accueillera et l'accompagnera jusqu'à sa chambre.

Effets personnels

Lors du transfert, nous nous occupons d'apporter les effets personnels essentiels, la médication ainsi que tous les documents pertinents au séjour de votre proche en zone chaude.

La chambre

En zone chaude, chaque chambre a un lit simple électrique, une table de chevet avec tiroirs, un fauteuil de repos adapté, une table pour les repas et une salle de toilette munie de barres d'appui. La chambre a aussi un téléphone, une télévision, un système d'appel de garde et d'interphone intégré. Ce système se trouve près du lit et dans la salle de toilette.

Durée du séjour

La durée de séjour en zone chaude est déterminée par les directives du MSSS et dépend aussi de l'état de santé de l'utilisateur. L'équipe vous avisera lorsque votre proche pourra regagner son CHSLD désigné comme milieu de vie permanent et réintégrer sa chambre.

Visites

Bien que nous comprenions que le maintien des liens avec votre proche est important pour vous, les visites habituelles ne seront pas permises. Cependant, des visites de proches aidants ciblés et des visites humanitaires (soins de fin de vie, état critique, etc.) bien encadrées seront permises selon les directives du MSSS.

Vous pouvez obtenir des nouvelles de votre proche en contactant le CHSLD où il sera admis. Pour connaître cette information, téléphonez le CHSLD où il réside habituellement :

Centre d'hébergement Notre-Dame-de-la-Merci : 514 331-3020

CHSLD de Cartierville : 514 337-7300

CHSLD de Saint-Laurent : 514 744-4981

CHSLD Saint-Joseph-de-la-Providence : 514 334-3120

CHSLD Laurendeau : 514 384-2000

CHSLD Légaré : 514 384-2000

CHSLD Lizotte : 514 384-2000

CHSLD Auclair : 514 272-3011

CHSLD Paul Gouin : 514 273-3681

CHSLD de La Petite-Patrie : 514 495-6767